


## AVIS DE PUBLICITE

### SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET

La Ville de le Port a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la société Tienboo Communication, actuel organisateur de la brocante, et dont la convention est arrivée à échéance le 31/12/2023 pour poursuivre ses activités sur la place des cheminots.

**Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.**

<b>Publié le</b>	<b>12 avril 2024</b>
<b>Date limite de remise des propositions</b>	<b>26 avril 2024 - 12h00.</b> Tout dossier, déposé après cette date, <b><u>ne sera pas accepté.</u></b>
<b>Objet de l'occupation</b>	Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité de brocante tous les premiers dimanches de chaque mois. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
<b>Lieu</b>	Place des Cheminots 
<b>Type d'autorisation délivrée durée</b>	L'autorisation prendra la forme d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter du 2 juin 2024 pour se terminer le 02 juin 2027. <b>Sans possibilité de reconduction.</b>
<b>Redevance</b>	<b>L'occupation du domaine public sera soumise à redevance conformément aux tarifs arrêtés par le conseil municipal</b>

<p><b>Conditions générales d'attribution</b></p>	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pièces du candidat : Kbis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur,</li> <li>- Descriptif de l'activité envisagée</li> <li>- Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité</li> <li>- Visuels / intégration dans le site de l'activité</li> <li>- Proposition de tarif de droit de participation</li> </ul> <p>Les propositions seront analysées au regard des critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Valeur technique :</b> (<i>prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation</i>) : <b>40 %</b></li> <li>2. <b>Qualité du projet :</b> <i>qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel</i> : <b>30%</b></li> <li>3. <b>Proposition financière du candidat :</b> <b>30 %</b></li> </ol>
<p><b>MODE D'ENVOI CANDIDATURE</b></p>	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé sous pli fermé portant la mention « CANDIDATURE POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE BROCANTE » contre récépissé ou envoyé par pli postal à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Le Port Direction de la Réglementation, Prévention, Tranquillité et Sécurité Publiques Service Réglementation 9 rue Renaudière de Vaux BP 62 004 97821 Le Port Cedex</p> <p>Il pourra également être remis par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:reglementation@ville-port.re">reglementation@ville-port.re</a></p>
<p><b>Service à contacter pour tous renseignements</b></p>	<p>Commune de Le Port <i>Direction de la Réglementation, Prévention, Tranquillité et Sécurité Publiques</i> <i>Service Réglementation</i> 9 rue Renaudière de Vaux BP 62 004 97821 Le Port Cedex</p> <p><b>Madame Pauline GASPARD</b> <b>Tél : 0262 42 03 86</b></p> <p>Courriel : <a href="mailto:reglementation@ville-port.re">reglementation@ville-port.re</a></p>